

Compte rendu de la réunion téléphonique de la Commission sportive fédérale du 28 mars 2018

Présents : Jean-Luc Guillot, Jean-Pierre Foucher, Patrick Royer, Vincent Labarbe, Gérard Martin, Laurent Dahirel, Georges Gauthier

Excusés : Jean-René Chevalier, Jacques Barraud, Vincent Loriou, Virginie Poupin.

Invités : Michel Brémond, Franck Saulnier.

3^E JOURNEE – PHASE 2 DU SAMEDI 17 FEVRIER 2018

Une pénalité financière de 50 euros pour non mise à disposition d'arbitres officiels est appliquée aux clubs suivants :

Chartes ASTT 2 nationale 1 messieurs poule D ; sans arbitre
Courbevoie Sport TT 2 nationale 2 messieurs poule E ; sans arbitre
Bully LP nationale 2 messieurs poule G ; 1 arbitre de club seulement
Saint Pierraise entente 2 nationale 3 messieurs poule B ; 1 arbitre officiel+ 1 licence promotionnelle
Cappelle la Grande 2 nationale 3 messieurs poule B ; 1 seul arbitre
Rillieux AUVR 2 nationale 3 messieurs poule C ; 1 arbitre officiel+ 1 licence promotionnelle
Saint Pierraise entente 3 nationale 3 messieurs poule D ; 1 seul arbitre
Chatillon TTMC nationale 3 messieurs poule F ; 2 arbitres sans grade dans Spid
Seloncourt TT nationale 3 messieurs poule H ; 1 arbitre + 1 arbitre sans grade dans Spid
Pontoise Cergy AS 2 nationale 3 messieurs poule J ; 1 seul arbitre
Miramas AS 2 nationale 3 messieurs poule N ; 1 arbitre + 1 arbitre sans grade dans Spid
Courbevoie Sport TT 1 nationale 2 dames poule B ; sans arbitre
Chalons en Champagne TT 2 nationale 3 dames poule C ; 1 arbitre officiel + 1 licence promotionnelle
Bordeaux CAM nationale 3 dames poule E ; 1 arbitre + 1 arbitre sans grade dans Spid
St Orens nationale 3 dames poule F ; 2 arbitres avec licence promotionnelle

Une pénalité financière de 100 euros pour feuille de rencontre non transmise est appliquée aux clubs suivants :

Romans ASPTT nationale 1 messieurs poule A
Charleville Mezières ATT nationale 1 messieurs poule B
Etoile de Montaud nationale 3 messieurs poule H
Lyon 07 Gerland nationale 3 messieurs poule M
Nîmes ASPC 2 nationale 1 dames poule B

Nationale 2 messieurs poule B : Mondeville USO – Thorigné-Fouillard 2

Le joueur Douine Damien (Mondeville) abandonne lors du double. Certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni, la pénalité financière n'est pas appliquée.

Nationale 2 messieurs poule B : Entente St Pierraise – Mers le Tréport EU

Le joueur Agbetoglo Komi-Mawussi (Mers) a abandonné au cours de sa première partie sur blessure. Certificat médical fourni

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, pour la partie C-Y, le transfert des points est appliqué. Pour la partie C-Z, quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

Conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni, la pénalité financière n'est pas appliquée.

Nationale 2 messieurs poule F : Cestas SAG 2 – Angers Vaillante 2

Le joueur Salat Thomas (Angers) a abandonné au cours de sa première partie sur blessure. Certificat médical non fourni

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement, pour la partie D-Z, le transfert des points est appliqué. Pour la partie D-Y, quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni, la pénalité financière est appliquée.

Nationale 2 messieurs poule F : Goélands de Biarritz – Royan Océan St Sulpice TT

Le joueur Beguin Olivier (Royan) a abandonné à l'issue de sa deuxième partie sur blessure. Certificat médical non fourni

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni, la pénalité financière est appliquée.

Nationale 2 messieurs poule H : Auch CP – Poitiers TTAAC 86

Participation à la rencontre du 17/02 en nationale 2 poule H du joueur Xu Ji Peng (Auch) dont le Certificat médical fourni indiquait 1 mois de contre-indication à la pratique du tennis de table le 05/02/18. Un certificat médical daté du 14/02 l'autorise à reprendre le tennis de table en compétition. Le résultat de la rencontre est entériné.

Nationale 3 messieurs poule I : 7 Iles TT – Beaufou Vendée

Le joueur Hervé Raphaël (7 Iles) abandonne lors de sa dernière partie sur blessure. Certificat médical fourni

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement pour la partie B-Z, le transfert des points est appliqué. Conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni, la pénalité financière n'est pas appliquée.

Nationale 3 messieurs poule J : Ouistreham AP – Saintes USS 1

Le joueur Louer Erwan (Ouistreham) abandonne lors de sa première partie sur blessure. Certificat médical fourni

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément aux règles sur l'élaboration du classement pour la partie D-Z, le transfert des points est appliqué. Pour la partie D-Y, quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni, la pénalité financière n'est pas appliquée.

4^E JOURNEE – PHASE 2 DU SAMEDI 10 MARS 2018

Une pénalité financière de 50 euros pour non mise à disposition d'arbitres officiels est appliquée aux clubs suivants :

Nantes St Médard du Doulon nationale 2 dames poule C ; 1 seul arbitre

Abbeville Alfred club nationale 2 messieurs poule D ; 1 A 1 + 2 arbitres de club

Nantes St Médard du Doulon 2 messieurs poule H ; 1 seul arbitre

Cappelle la Grande 2 nationale 3 messieurs poule B ; 1 seul arbitre

Entente Haguenau / Gundreshoff nationale 3 dames poule D ; 1 arbitre + 1 arbitre licencié promotionnel

Rillieux AUVR 2 nationale 3 dames poule F ; 1 arbitre + 1 arbitre licencié promotionnel
Chalons en Champagne nationale 3 messieurs poule C ; 1 arbitre + 1 arbitre licencié promotionnel
Rouen SPO 4 nationale 3 messieurs poule D ; 1 seul arbitre
Centr'Isère TT nationale 3 messieurs poule F ; 2 arbitres sans grade dans Spid
La Tronche Meylan Grenoble 3 nationale 3 messieurs poule F ; 1 arbitre sans grade dans Spid seulement
Miramas AS 2 nationale 3 messieurs N ; 1 arbitre + 1 arbitre sans grade dans Spid
La Tronche Meylan Grenoble 2 nationale 3 messieurs poule N ; 1 seul arbitre

Une pénalité financière de 100 euros pour feuille de rencontre non transmise est appliquée aux clubs suivants :

Argentan Bayard 2 nationale 1 messieurs poule B
Vern/Seiche nationale 1 messieurs poule D (attente du contrôle du timbre)
Argentan Bayard nationale 2 dames poule A
Vineuil SP Suèvres nationale 2 dames poule C (sursis)
Mers Tréport Eu nationale 2 messieurs poule B
Royan Océan ST Sulpice nationale 2 messieurs poule F
Le Chesnay 78 AS 2 nationale 3 messieurs B
Sarrebouurg nationale 3 messieurs poule C
Vineuil SP Suèvres nationale 3 messieurs poule M (sursis)
Saint Denis 93 TT 2 nationale 3 messieurs poule M
Marseille ASND nationale 3 messieurs poule O

Une pénalité financière de 100 euros pour score de rencontre non saisi sur Spid est appliquée au club suivant :

Marseille ASND nationale 3 messieurs poule O

Nationale 2 dames poule B : Cruseilles TT – St Quentin TT 2

Le club de Cruseilles signale qu'en l'absence de Juge-arbitre désigné par la ligue il a dû fournir un juge-arbitre du club.

Le dossier est transmis à la CFA.

Nationale 2 messieurs poule F : Royan Saint Sulpice – Cugnaux-Villeneuve 1

Le joueur Beguin Olivier (Royan) a abandonné après sa première partie sur blessure. Certificat médical non fourni

Le résultat de la rencontre est entériné ; pour la partie C-Z, quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni, la pénalité financière est appliquée.

Nationale 2 messieurs poule H: Poitiers TTAC 86 – Bordeaux CAM

Le joueur Faucher Andréas (Poitiers) a abandonné après sa deuxième partie sur blessure. Certificat médical fourni

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni, la pénalité financière n'est pas appliquée.

Nationale 3 messieurs poule A : Métro US – Cappelle la Grande TT

L'équipe de Cappelle la Grande n'est pas arrivée à l'heure limite à Métro. A 16h20, ils ont prévenu qu'ils étaient bloqués sur l'autoroute en raison d'un accident. Ils ont estimé leur arrivée à 18h 30. L'équipe de Métro a attendu jusqu'à 18 heures.

Selon l'article II.604 moyens de transport – des Règlements administratifs Tous les participants se déplacent par tout moyen à leur disposition de telle façon que soit assuré le respect de la date, de l'heure et du lieu de la compétition prévue au calendrier. »

Par conséquent, la CSF décide la défaite de l'équipe de Cappelle par pénalité 0-8 et d'attribuer 0 point rencontre sans pénalité financière.

Nationale 3 messieurs poule C : Sarrebourg TT – Versailles SCTT

Les joueurs de Versailles n'ont pas disputé la partie du double en raison d'une blessure. Certificat médical non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni, la pénalité financière est appliquée.

Nationale 3 messieurs poule C : Chalons en Champagne TT – Lys-Lille Métropole

Des réserves ont été posées par le capitaine de Lys quant au comportement de Vallery Anthony.

Des explications ont été demandées à monsieur Stéphane Montagnese, JA de la rencontre (pas de rapport effectué).

Au vu de celles-ci, il s'avère que ce sont des réclamations qui auraient dû être portées sur la feuille de rencontre. En conséquence la CSF ne peut traiter ce dossier. La CFA fera un courrier au juge-arbitre pour lui expliquer la différence entre les deux termes.

Le résultat de la rencontre est entériné

Nationale 3 messieurs poule C : Haguenau TT- Reims Olympique

Le joueur Lorentz Marc (Haguenau) a refusé de jouer la partie de double.

Le résultat de la rencontre est entériné ; conformément à la CSF 2.6.1, la pénalité financière est appliquée.

Nationale 3 messieurs poule D : Levallois SCTT 3 - Dunkerque TTAB

L'équipe de Dunkerque s'est trouvée prise dans les embouteillages sur l'autoroute A1 dès 14 heures. Elle a prévenu l'équipe de Levallois de son probable retard, confirmé à 16 heures pour une arrivée pour 19 heures.

L'équipe est arrivée à 19h40 et Levallois a accepté que la rencontre se dispute.

Le résultat de la rencontre est entériné et la CSF souligne le fair-play de l'équipe de Levallois

DIVERS

Finales fédérales par classements : il s'avère que la ligue Île de France n'organise pas cette épreuve or l'article X.202.1 stipule que dans chaque tableau messieurs, les soixante-douze joueurs sont qualifiés de la manière suivante :

- les deux finalistes de l'échelon régional ;
- complétés à soixante-douze par les joueurs désignés par les ligues qui doivent tenir compte du classement obtenu à l'échelon régional ; le nombre est fixé par la commission sportive fédérale en fonction du nombre d'engagés aux finales fédérales par classement dans la ligue pour la saison écoulée.

Après un échange avec le Président de la Ligue, il demande une dérogation **cette saison** pour conserver un nombre de qualifiés à la finale nationale.

La CSF décide pour cette saison pour les tableaux féminins d'attribuer 2 places et pour les tableaux messieurs 4 places. Les places « libérées » sont remises à la disposition de la CSF.

Pour la saison prochaine, cette ligue devra organiser cette épreuve sinon, elle ne pourra pas prétendre à des qualifiés pour l'échelon national.

4E TOUR DU CRITERIUM FEDERAL LES 17 ET 18 MARS 2018

Zones 1 - 2 Jeunes à La Romagne (Pays de la Loire) OK

Zones 1 - 2 Elites à Draveil (Île de France) OK

Zone 3 à Montauban (Occitanie) OK

Zone 4 à Cusset (Auvergne Rhône Alpes) OK

Zone 5 au Creusot (Bourgogne Franche Comté) OK

ZONE 6 à Argentan (Normandie) les joueurs ont dû arbitrer le samedi.

Les indemnités peuvent être versées en intégralité pour toutes les ligues organisatrices sauf pour la Normandie où 250 € sont retirés de l'indemnité.

Prochaine réunion téléphonique de la Commission Sportive Fédérale : 02 mai 2018

Réunion au siège les : 29 et 30 juin 2018

Le Président de la CSF,
Jean-Luc GUILLOT